

Réseau Accueil Solidaire du Mantois

CHARTRE

Présentation du Réseau

Le Réseau Accueil Solidarité du Mantois regroupe des associations du mantois qui ont constaté qu'actuellement des personnes en grande précarité sont à la rue sans solution immédiate d'hébergement par suite de défaillances des institutions et du Samu Social.

Ce réseau n'a pas pour objectif de faire concurrence ou de se substituer aux organisations officielles mais d'apporter une aide en attendant que ces défaillances soient corrigées.

Le RASM répond aux demandes des personnes sans abris, qui sont souvent des étrangers, en les mettant en lien avec des personnes et/ou des organisations qui peuvent les aider.

L'hébergement se fait chez des particuliers qui ont déclaré leur désir de participer de cette façon à l'accueil des étrangers et des personnes à la rue. Il peut se faire aussi dans des locaux gérés par des associations.

Pendant cette mise à l'abri les personnes accueillies doivent continuer à rechercher une solution d'hébergement auprès des structures officielles.

L'hébergement a donc une durée limitée qui pourra être reconduite suivant les situations.

Le RASM oriente également vers les associations ou institutions compétentes lorsque les besoins dépassent le seul hébergement. (santé, nourriture, habillement, démarches administratives, cours de français, etc ...).

Principes de fonctionnement

L'accueil est humanitaire et inconditionnel en ce sens qu'il s'adresse aux hommes, femmes, couples, familles, mineurs isolés et qu'il ne demande pas de justification de la régularité du séjour des étrangers.

Il est initialement prévu d'une durée variable (d'une nuit à quelques semaines) en fonction de la situation des personnes, durée qui peut être prolongée dans le même hébergement ou dans un autre lorsque les structures officielles n'ont toujours pas proposé de solution.

Individuellement les hébergeurs peuvent exprimer les limites qu'ils souhaitent poser à leur contribution.

Une convention spécifie les principes et fixe les modalités de l'accueil au cas par cas. Une personne du Réseau est référente du suivi de la personne hébergée et du progrès de sa situation.

Le Réseau fonctionne sur le principe du bénévolat et en aucun cas il ne peut y avoir de transactions financières.

Ainsi l'hébergeur prend en charge gratuitement l'hébergement et le petit déjeuner.

Quand il est un particulier, il offre une chambre individuelle et l'accès à une salle de bain. Il n'a pas à fournir d'autre repas ni à assurer les transports à son domicile.

Normalement les hébergés ne peuvent pas recevoir d'autres personnes au domicile de l'hébergeur. L'hébergeur est libre de faire plus en fonction de ses possibilités et de ses désirs.

L'accueil est basé sur le respect mutuel, en particulier le respect des biens et de la vie privée de chacun.

Les parties s'engagent à respecter les termes de la Convention qu'ils ont signée.

En cas de difficulté elles peuvent faire appel à la personne référente du Réseau.

Au terme prévu de l'hébergement et en fonction de la situation la Convention peut être reconduite si l'hébergeur est d'accord ou une autre solution peut être proposée par le Réseau.

Suivant les besoins les associations partenaires du Réseau peuvent apporter leur aide en ce qui concerne les autres aspects de la vie quotidienne et du devenir de la personne accueillie (santé, nourriture, habillement, démarches administratives, cours de français, etc ...)

Membres du RASM :

